



2.2 Informatique +30

[Version 2022, paquet de validation : PV-SIN.0000064]

2.2.1 Unités d'enseignements de la branche complémentaire BCo-INF+30 pour le DEEM

Pour étudier l'informatique comme branche complémentaire à 90 ECTS pour le DEEM, nous offrons un programme BCo-INF+30-DEEM qui vaut comme complément de 30 ECTS au programme de la BCo-INF60-DEEM. Toutefois, ce programme BCo-INF+30 DEEM ne peut être validé que si BCo-INF60 DEEM a été réussie préalablement.

La branche complémentaire BCo-INF+30-DEEM s'étend en principe sur 2 semestres. Le plan d'études est composé d'un projet individuel (SIN.00320) à 30 ECTS. Il s'agit d'un travail personnel qui est réalisé par les étudiant-e-s sous la responsabilité d'un-e enseignant-e et éventuellement suivi par un-e assistant-e. Les étudiant-e-s doivent résoudre un problème spécifique et mettre en pratique leurs connaissances acquises.

[Version 2020, paquet de validation : PV-SIN.0000041]

2.2.2 Unités d'enseignements de la branche complémentaire BCo-GymInf+30 pour le DEEM

La branche complémentaire BCo-GymInf+30-DEEM constitue la deuxième partie d'une formation coordonnée au niveau suisse destinée aux enseignantes et enseignants déjà en poste dans les écoles de maturité (GymInf), qui souhaitent acquérir une branche enseignable supplémentaire en informatique. Toutefois, ce programme BCo-GymInf+30-DEEM ne peut être validé que si BCo-GymInf60-DEEM a été réussie préalablement.

La branche complémentaire BCo-GymInf+30-DEEM s'étend en principe sur 2 ans. Le plan d'études est composé d'un projet individuel (SIN.00370) à 30 ECTS. Il s'agit d'un travail personnel qui est réalisé par les étudiant-e-s sous la responsabilité d'un-e enseignant-e et éventuellement suivi par un-e assistant-e. Les étudiant-e-s doivent résoudre un problème spécifique et mettre en pratique leurs connaissances acquises.

Remarque : la branche complémentaire BCo-GymInf+30-DEEM n'existe plus que jusqu'à la fin du semestre de printemps 2025. Ensuite, cette branche complémentaire ne peut plus être étudiée et achevée.

2.2.3 Contenu des unités d'enseignements des branches complémentaires BCo-INF+30 et BCo-GymInf+30 pour le DEEM

Cours d'informatique

Le programme d'études consiste en un projet individuel (SIN.00320 ou SIN.00370) de 30 ECTS. Il s'agit d'un projet personnel, qui est réalisé par les étudiant-e-s sous la responsabilité d'un-e professeur-e et, si nécessaire, accompagné d'un-e assistant-e. Les étudiant-e-s doivent résoudre un problème concret et ainsi mettre en pratique les connaissances acquises pendant leurs études.

2.2.4 Evaluation des unités d'enseignement

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes, par domaine. Prière de consulter l'annexe de l'informatique.